

Gériatrie

Des poupées donnent un coup de main aux blouses blanches

Pour la première fois en Suisse, le CHUV va tester le bénéfique thérapeutique de cet outil destiné à apaiser les aînés agités et souffrant de démence.

Fabien Lapiere

Des yeux espiègles, une bouche souriante et surtout des bras grands ouverts. Ces poupées en tissu suédoises invitent les patients âgés souffrant de troubles cognitifs à un moment de tendresse lorsqu'ils traversent une phase d'agitation. Depuis quelques mois, le CHUV en a acquis une vingtaine. L'hôpital les utilise progressivement dans son service de gériatrie aiguë, sous l'impulsion de la médecin cheffe Patrizia D'Amelio. Elle avait déjà expérimenté cet outil avec succès lorsqu'elle travaillait à Turin.

Éveiller l'empathie du patient

«L'agitation, l'agressivité ou la déambulation avec un risque de fugue sont des demandes d'attention, explique la professeure. La poupée permet d'éveiller l'empathie du patient. Il se concentre sur autre chose et redevient acteur de sa vie. Il peut donner des soins et pas seulement en recevoir.» Les aînés choisis pour en bénéficier souffrent de tout type de démence, qualifiée de modérée à sévère, notamment la maladie d'Alzheimer.

Un protocole règle le moment et la façon dont les poupées sont apportées, soit durant la prise de médicaments, les soins d'hygiène, le repas ou si le patient s'agite. «On donne la poupée au patient en lui disant que c'est un cadeau. Ensuite, on le laisse faire et on note sur une grille d'observation comment il réagit, détaille Patrizia D'Amelio. Dans la majorité des cas, ils sont contents de la recevoir. Ils lui font des câlins, lui touchent les cheveux, la rabailent ou lui parlent. C'est très touchant à voir.» Si le patient s'énerve ou jette la poupée, l'expérience s'arrête.



Les poupées Rubens Barn permettent de réduire l'agitation des patients atteints de troubles cognitifs. KEYSTONE

«La poupée permet d'éveiller l'empathie du patient. Il se concentre sur autre chose et redevient acteur de sa vie. Il peut donner des soins et pas seulement en recevoir.»

Patrizia D'Amelio, médecin cheffe du Service de gériatrie du CHUV

Pour la professeure italienne, cette approche née en Scandinavie a l'avantage d'être non pharmacologique. «La tentation est grande d'administrer des médicaments pour calmer les troubles, alors qu'ils ne sont pas forcément adaptés à ce type de patients et risquent de réduire leurs habiletés cognitives résiduelles. Ils provoquent des effets secondaires, comme des chutes, de la confusion, des fausses routes et donc une durée de l'hospitalisation plus élevée.»

Un traitement médicamenteux participerait ainsi à augmenter inutilement les coûts de la santé, quand une poupée Rubens Barn s'achète entre 60 et 90 francs selon la taille.

Première en Suisse

Ces poupées, fille ou garçon, ne sont pas sans rappeler «Paro», le célèbre bébé phoque robotique

commercialisé au Japon depuis 2003. Cette peluche d'assistance thérapeutique capable d'interactions s'est vendue à plus de 6000 exemplaires, séduisant les professionnels de la gériatrie dans plus de 30 pays, indique le site du distributeur français. Mais pour Patrizia D'Amelio, «il n'y a pas besoin de technologie pour avoir un effet». Au besoin, un petit cœur qui bat peut être ajouté dans la poche de la poupée pour davantage de réalisme.

Si le phoque ou les poupées se sont fait une place dans les EMS occidentaux, l'innovation du CHUV réside dans l'introduction de cette approche dans une unité de gériatrie aiguë, caractérisée par de brefs séjours, où l'emploi de médicaments est la norme. Il s'agirait d'une première dans un hôpital suisse.

Cela demande de former le personnel médical, rapidement

convaincu après une phase d'étonnement sur la méthode employée. «Les soignants voient des patients plus calmes. Leur qualité de vie s'améliore, tout comme l'atmosphère de travail», souligne Patrizia D'Amelio.

Exporter la thérapie

Dans les prochains mois - quand un financement aura été trouvé et que la Commission d'éthique du canton de Vaud aura donné son feu vert - une étude randomisée et contrôlée sera menée dans le service pour démontrer le bénéfice clinique de la méthode. «Notre objectif est d'exporter cette thérapie non pharmacologique, qui aura été prouvée scientifiquement, au même titre que les thérapies médicamenteuses», affirme la professeure, qui reçoit de nombreuses sollicitations de proches aidants très intéressés par ces poupées apaisantes.

Course-poursuite et coups de feu dans le Nord vaudois

Fait divers violent
Refusant de se soumettre à un contrôle de police à Grandson, deux individus ont pris la fuite en voiture et ouvert le feu sur des gendarmes lundi matin.

La description des faits par la police cantonale renvoie à des images de polar hollywoodien. Mais ce sont des balles réelles, dans un décor très vaudois, qui ont été tirées sur une patrouille de gendarmerie, lundi matin.

«Nous ne connaissons pour l'heure pas les raisons qui les ont poussés à agir de la sorte.»

Florence Maillard, officier de presse de la police cantonale

Le soleil n'était pas encore levé quand les policiers repèrent deux individus au comportement suspect devant la gare de Grandson. Il est 4h15 au moment où ces derniers montent à bord de leur véhicule immatriculé dans le canton de Vaud pour quitter les lieux. Feux bleus immédiatement enclenchés et message lumineux «stop police» allumé, les gendarmes pensent pouvoir procéder à leur contrôle quand le conducteur fait mine de s'arrêter.

Pas de blessés

Mais il accélère brusquement et prend la fuite en direction de Neuchâtel. Une course-poursuite s'engage. Deux kilomètres et demi plus loin, le passager ouvre le feu sur la patrouille à plusieurs reprises à l'aide d'une arme longue, juste après le giratoire de Corcellettes. Les balles ne touchent heureusement personne. Les policiers observent alors une distance de sécurité tout en continuant leur poursuite. Quatre kilomètres plus loin, la voiture s'immobilise dans un giratoire, juste avant le village de Corcelles-près-Concise. Le passager, armé, sort du véhicule et tire à nouveau plusieurs balles en direction des policiers. Sans les atteindre. Les fuyards reprennent la route, à vive allure, alors qu'un important dispositif coordonné est mis en place avec les polices neuchâteloise et bernoise. Outre les moyens terrestres, deux hélicoptères sont engagés, l'un des Forces aériennes, l'autre de la police cantonale vaudoise.

Interpellés à Bienne

En milieu de matinée, la voiture, qui roule en direction de Bienne, est repérée. Ses occupants sont interpellés de façon spectaculaire par les groupes d'intervention des polices neuchâteloise et fribourgeoise, peu avant Bienne: vers 10h15, deux véhicules de police et celui des fuyards entrent en effet en collision.

La fouille permet de mettre la main sur une arme longue. Les deux individus sont acheminés à la Blécherette, où ils doivent être formellement identifiés. Une enquête a été ouverte par la procureure de service et confiée aux inspecteurs de la police de sûreté. «Les auditions sont en cours et nous n'en savons pas plus sur les raisons qui les ont poussés à agir de la sorte. Ils s'exposent à des sanctions pénales dont la qualification sera définie par la procureure», note l'officier de presse Florence Maillard.

Frédéric Ravussin

Seize mois de prison requis contre une voisine infernale

La Côte

En dépit de la dernière chance qui lui avait été accordée, une septuagénaire en conflit avec ses voisins depuis vingt ans n'a pas changé d'attitude.

«Malgré toutes les perches qui ont été tendues à M^{me} K., on vient d'assister à un copier-coller des audiences qui se sont tenues ces dernières années. En fait, je crois qu'elle n'a toujours rien compris.» Si la procureure Sophie Rodieux garde son calme, ce lundi matin, on ressent la lassitude et l'agacement dans sa voix.

Face à elle, une septuagénaire, désormais habituée du Tribunal correctionnel de La Côte, qui comparait pour harcèlement en-

vers ses voisins. La petite dame à chignon, condamnée à deux reprises pour des faits similaires, a tout d'un oiseau tapageur. Elle cumule les gloussements intempestifs, les interruptions de parole et les réponses lunaires.

En décembre 2021, son attitude ingérable avait d'ailleurs forcé les juges à écarter et reporter son procès, le temps de la soumettre à une expertise psychologique. «Aucun trouble psychiatrique grave n'a été décelé, rapporte d'emblée le président du tribunal, Aurélien Michel. Mais les angoisses qui ressortent lorsqu'elle est confrontée à des situations conflictuelles la font réagir de façon extrême.»

A l'époque, il avait été recommandé à M^{me} K. de suivre une psychothérapie; chose qu'elle n'a jamais faite. A-t-elle pour autant

«Malgré toutes les perches qui ont été tendues à M^{me} K., on vient d'assister à un copier-coller des audiences qui se sont tenues ces dernières années.»

Sophie Rodieux, procureure

cessé de nuire au couple de quinquagénaires? Là encore, ses efforts apparaissent inexistant: de nouveaux faits de harcèlement se seraient produits «à un rythme impressionnant». Le plaignant

tient dans ses mains une liste de 22 événements survenus entre mars et octobre 2022, pour lesquels il a choisi de ne pas porter plainte. «Par lassitude», explique-t-il.

Enfants injuriés

Il raconte les interpellations agressives dans l'allée du quartier, les injures lancées contre ses enfants, les grillades en famille qui se muent en cauchemar. «Elle ne nous a pas lâchés pendant quarante-cinq minutes, elle criait qu'on lui gâchait la vie depuis vingt ans, qu'on était des jaloux», raconte l'homme, l'air défait. Avant de poursuivre: «Un jour, elle est sortie nue de sa piscine et m'a demandé si j'avais joué en la regardant.»

Sur sa chaise, M^{me} K. pouffe: «Qu'est-ce qu'ils vont encore in-

venter?» Selon elle - et c'est ce qu'elle n'a eu cesse de ressasser par le passé -, elle n'est pas responsable de cette violente querelle. Au contraire, ce seraient ses voisins qui n'auraient eu cesse de la provoquer. «Je suis abasourdi par ce que j'entends. En fait, on veut juste enfoncer la vieille!» s'énerve-t-elle.

Avant la matinée d'audience, la procureure pensait réclamer une peine avec sursis liée à une psychothérapie. «J'ai pensé, naïvement, qu'il y avait eu une accalmie, glisse-t-elle. Que le moment était venu où tout allait enfin s'arrêter.» Elle a finalement requis 16 mois de détention ferme, ainsi qu'une peine de 220 jours-amende à 40 francs. Le verdict sera connu très prochainement.

Marine Dupasquier